

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 MAI 2017

Absents :

- Madame SAVEY Mauricette
- Monsieur FUMOUX Philippe

Excusés :

- Monsieur BRUNIAU Jean-Marc, pouvoir à Madame LESME Maria
- Monsieur GANTHER Jeannot, pouvoir à Monsieur EGAL Alain
- Madame PÉRICHON Isabelle, pouvoir à Madame AUBIN Nicole
- Madame MERLE Valérie, pouvoir à Madame CHERVIN Stéphanie

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- des virements de crédits, en section de fonctionnement, de l'article 020 (dépenses imprévues) à l'article 2041512 : Fonds de Concours pour sécurisation du réseau informatique : 667,00 € ;
- attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension/réhabilitation de réseaux d'assainissement à LARBRE INGÉNIERIE pour un montant total de 29 700 € HT.

1/ Recrutement de contrats CUI.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité à conclure des CUI et CDD (de 20 h ou 30 h hebdomadaires) pour accroissement temporaire d'activité.

2/ Montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

À l'unanimité le Conseil accepte le maintien du barème des indemnités des élus, telles que prévues dans la délibération du 29 mars 2014, en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

3/ Label Village Étape – Renouvellement.

Le Conseil Municipal demande le renouvellement du Label Village Étape. Soixante-trois commerçants se sont déjà engagés à valoriser ce label qui a un impact avéré sur les itinéraires choisis par les touristes.

4/ Cession d'une partie du Chemin Rural de Rosières à Lubillé – changement d'acquéreur.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte la vente du tronçon du chemin rural de Rosières à Lubillé au nouveau propriétaire des parcelles contiguës à ce chemin. Les autres clauses (prix de vente, longueur, signataire de l'acte en la forme administrative), restent inchangées par rapport à la délibération prise le 21 septembre 2015.

5/ Terrain d'accueil des gens du voyage – Mise à disposition de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

En application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la mise à disposition de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » du terrain d'accueil des gens du voyage, situé à Lubillé.

6/ Subventions complémentaires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

- 1 000 € pour le projet du séjour à Brest organisé par le Collège Lucien Colon dans le cadre des relations avec l'Aviso Commandant Blaison, dont la Commune de Lapalisse est ville Marraine ;
- 1 500 € pour l'organisation du 1er Championnat Régional du Contre la Montre individuel organisé le 1er octobre 2017 à Lapalisse par l'Avenir Cycliste de Cusset.

7/ Décision Modificative N°1.

Les virements de crédits suivants présentés en séance, sont adoptés à l'unanimité :

- Rajout de 127 500 € pour la participation au capital de la Société d'Économie Mixte (SEM) qui sera créée pour porter le projet de création d'un centre logistique frigorifique à Lapalisse.

8/ EHPAD Lapalisse – Garantie d'emprunt.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de maintenir sa garantie aux emprunts réaménagés par l'EHPAD - Maison de Retraite à Lapalisse -. La garantie de la commune porte sur 50% du capital restant dû, d'un montant de 951 480,60 € ; les emprunts ont été renégociés aux taux de 2,35 %.

9/ Présentation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) après sa mise à jour.

À l'unanimité les membres du Conseil Municipal prennent acte de la présentation du DICRIM mis à jour. Il sera mis à disposition du public en Mairie et sur le site Internet.

10/ Jurés d'assises – Tirage au sort.

Cinq noms ont été tirés au sort dans la liste électorale pour établir la liste des jurés d'assises pour l'année 2018, qui sera transmise au Tribunal de Grande Instance de Moulins.

11/ Questions diverses.

a) - Société d'Économie Mixte (SEM) – Phase constitutive.

À l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques de CHABANNES en qualité d'administrateur, représentant la ville de Lapalisse, pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM composée de 5 représentants (3 pour le secteur public et 2 pour le secteur privé).

Le Conseil approuve la cession des titres détenus par la commune au sein de la SEM dans 15 ans, au terme du remboursement des emprunts, en faveur du groupe SICAREV à une valeur minimale équivalente à la mise de départ.

b) - SDE03 – Plan de financement pour pose de prises sur candélabres pour illuminations de Noël.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le plan de financement présenté par le SDE 03 pour la pose de 20 prises de courant sur les candélabres pour l'installation des décors de Noël ; la participation de la commune à ces travaux s'élèvera à 4 425 €.

c) - Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées – Adhésion au groupement de commande du SICTOM SUD ALLIER.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de colonnes enterrées ou semi-enterrées. Deux pour remplacer celles situées à proximité de l'église et deux à installer à proximité de la salle des Vérités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Fait à LAPALISSE, le vendredi 2 juin 2017

Le Maire,

